

L'image de ce dimanche...

Author : spo

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Humeur](#)

Date : 17 juin 2012



Je l'emprunte à l'abbé John Zuhlsdorf qui l'a publiée sur son [célèbre blog](#) le 6 juin dernier. Mais autant que l'image, c'est le titre donné à son post du 6 juin par l'abbé John Zuhlsdorf que je retiens : Mon idée de la concélébration.

Autant le dire clairement, c'est une (bonne) idée que je partage...



Petit rappel selon le site [Sancta Missa](#) :

À la Messe latine traditionnelle, la concélébration n'existe que lors de l'ordination d'un prêtre ou de l'ordination d'un évêque. À l'ordination d'un prêtre selon le Missel de 1962, les rubriques établissent que les prêtres concélébrants seraient seulement ceux qui sont ordonnés à cette Messe. Ainsi, les prêtres qui assistent à la Messe d'ordination ne concélébreront pas, mais seulement les « ordinandi ».

La manière de concélébrer la Messe à l'ordination d'un prêtre n'est pas la même que la manière de concélébrer dans le rite ordinaire. Sous la forme extraordinaire, le prêtre concélébrant, à la Messe de son ordination, s'agenouille à quelque distance de l'autel. Alors que, normalement, le Canon de la Messe est dit à voix basse (vox secreta), à une Messe d'ordination le Canon est dit à haute voix par l'évêque. Pendant que l'évêque lit le Canon à voix haute, le (ou les) prêtre(s) nouvellement ordonné(s) récite(nt) en même temps le Canon à voix basse. De plus, le nouvel ordonné communie seulement à la Sainte Hostie. Les ordinandi reçoivent la communion sur la langue, de la main de l'évêque, à genoux à l'autel. Ensuite, en guise d'ablution, les ordinandi reçoivent à la crédence un calice de vin non consacré. Les ordinandi ne communient pas au Précieux Sang.